

**ANNEXE 8**

**FORMULAIRE SIMPLIFIE D'EVALUATION  
INCIDENCES NATURA 2000**



DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

<p><b>FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA2000</b></p> <p><b>A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS ADMINISTRATIFS</b></p>	
--	--

### **A quoi ça sert ?**

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ? Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.**

Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.

### **Dans quels cas utiliser ce formulaire ?**

Il est destiné surtout aux **personnes physiques** menant des **projets de faible ampleur** et il distingue deux cas :

**Cas 1 (p. 2 et 3) :**

L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000,

**Cas 2 (p. 5 et suivantes) :**

L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)

Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.

**Coordonnées du demandeur :**

Nom : BOUYGUES IMMOBILIER  
Adresse : Rue André Allar  
15<sup>ème</sup> arrondissement  
13 015, MARSEILLE  
Téléphone : 06 99 80 22 34  
Fax : /  
Email : c.darmigny@bouygues-immobilier.com

**1<sup>er</sup> cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000****a. Nature et description du projet**

L'aménagement sera porté par deux sociétés : Bouygues Immobilier et Linkcity.

L'îlot objet du présent formulaire est situé au sein de la ZAC Littorale. Il sera constitué d'un bâtiment de différentes altimétries, du R+6 au R+15, composé de :

- ▶ 148 logements en accession (Bouygues Immobilier),
- ▶ 25 logements sociaux (Linkcity),
- ▶ 60 logements intermédiaires (Linkcity),
- ▶ 4 cellules commerciales en pied d'immeuble dont 1 sur la partie Bouygues Immobilier et 3 sur la partie Linkcity.

Un parking privé de 130 places de stationnement sera également aménagé en souterrain, sur deux niveaux.

La surface de plancher totale sera de 15 968 m<sup>2</sup>.

- b. Le projet comporte-t-il des **éclairages nocturnes** ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Le projet générera une pollution lumineuse liée à l'éclairage émis par la création des logements et d'infrastructures publiques associées. Ces dernières seront cependant à la charge de l'établissement public Euroméditerranée, Bouygues Immobilier acquérant le terrain une fois les aménagements publics réalisés. En phase travaux, ces derniers seront réalisés exclusivement en journée, aucune nuisance lumineuse n'est attendue.

Les équipements retenus pour la construction des logements ne sont pas encore choisis et le seront en phase construction.

Cependant, afin de limiter l'impact lumineux, les équipements respecteront l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

- c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Le projet s'implante au droit d'une ancienne concession automobile. Le site est entièrement urbanisé et imperméabilisé. Aucun fossé, canal, roubine, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique n'est présent sur le terrain d'assiette du projet ou à proximité.

- d. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Le projet s'implante au droit d'une ancienne concession automobile entièrement imperméabilisée.

#### e. Localisation et cartographie

**Joindre obligatoirement un plan du projet** (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000 . Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

Le projet est situé :

Nom de la commune : MARSEILLE Département des Bouches-du-Rhône

Lieu-dit et adresse : Rue André Allar, 15ème arrondissement, 13 015, MARSEILLE

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

A quelle distance ?

N° sur carte	Type	Code	Nom	Distance et localisation
1	ZSC	FR9301601	Côte bleue – Chaîne de l'Estaque	7,5 km au nord-ouest
2	ZSC	FR9301597	Marais et zones humides liés à l'étang de Berre	16 km au nord-ouest
3	ZSC	FR9301603	Chaîne de l'étoile – Massif du Garlaban	3,2 km au nord-est
4	ZSC	FR9301602	Calanques et îles marseillaises - CAP Canalille et massif du grand Caunet	10 km au sud
5	ZSC	FR9301999	Côte bleue marine	6,5 km à l'ouest
6	ZPS	FR9312018	Falaises de Vaufrèges	10,5 km au sud-est
7	ZPS	FR9312017	Falaises de Niolon	9,1 km à l'ouest
8	ZPS	FR9312009	Plateau de l'Arbois	14,5 km au nord-ouest
9	ZPS	FR9312007	Iles Marseillaises	5 km au sud-ouest

#### b. Etendue du projet

Surface : 5 271 m<sup>2</sup>

Linéaire : /

#### c. Période envisagée pour les travaux

De février 2020 à décembre 2021.

#### d. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

#### Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

Le site est actuellement entièrement imperméabilisé. Aucune faune et flore ne s'y développe. Les inventaires faunes flores réalisés dans le cadre de l'étude d'impact de 2015 ne mettent en évidence aucun enjeu écologique, ni aucun enjeu écologique potentiel.

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Le site est actuellement entièrement imperméabilisé. Aucune faune et flore ne s'y développe. Les inventaires faunes flores réalisés dans le cadre de l'étude d'impact de 2015 ne mettent en évidence aucun enjeu écologique, ni aucun enjeu écologique potentiel.

- l'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

Le projet est situé en milieu urbain dense. Le premier cours d'eau est le ruisseau des Ayygalades situé à 200 mètres à l'est du projet. Ce cours d'eau est entièrement artificialisé.

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

Le site accueille une concession automobile qui ne présente aucun gîte à chauve-souris. Les inventaires faunes flores réalisés dans le cadre de l'étude d'impact de 2015 ne mettent en évidence aucun enjeu écologique, ni aucun enjeu écologique potentiel.

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Peu d'espèces d'oiseaux ne fréquentent le site au regard de l'activité aux abords du site et de l'activité récente sur le site. Les inventaires faunes flores réalisés dans le cadre de l'étude d'impact de 2015 ne mettent en évidence aucun enjeu écologique, ni aucun enjeu écologique potentiel.

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

Peu d'espèces d'oiseaux ne fréquentent le site au regard de l'activité aux abords du site et de l'activité récente sur le site. Les inventaires faunes flores réalisés dans le cadre de l'étude d'impact de 2015 ne mettent en évidence aucun enjeu écologique, ni aucun enjeu écologique potentiel.

#### **Insectes** (à proximité immédiate des sites natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Le site est actuellement entièrement imperméabilisé. Aucune faune et flore ne s'y développe. Les inventaires faunes flores réalisés dans le cadre de l'étude d'impact de 2015 ne mettent en évidence aucun enjeu écologique, ni aucun enjeu écologique potentiel.

#### **e. Conclusion**

##### **Le projet envisagé**

- est susceptible**
- n'est pas susceptible**

**d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :**

**Le site est localisé au sein d'un milieu fortement anthropisé, dépourvu d'enjeux faunistiques ou floristiques. Les inventaires faunes flores réalisés dans le cadre de**

**l'étude d'impact de 2015 ne mettent en évidence aucun enjeu écologique, ni aucun enjeu écologique potentiel.**

**Le projet immobilier n'est pas de nature à impacter les zones NATURA 2000 situées, pour les plus proches, à plus de 3,2 km.**

**En effet, l'aménagement de la ZAC Littorale dans laquelle s'inscrit le projet permettra d'améliorer la situation liée au trafic sur la zone et par conséquence la qualité de l'air, les nuisances olfactives et sonores du projet et de la zone d'étude.**

**Les rejets aqueux du projet seront exclusivement des eaux domestiques et pluviales. Les premières seront rejetées au réseau d'assainissement de la commune de Marseille aboutissant en station d'épuration, les secondes raccordées au réseau pluvial de la ville de Marseille.**

**Reconnaissance de terrain  
effectuée le : 23 mai 2019**

**Fait à MARSEILLE**

**Par : Cécile DARMIGNY**

**Signature**

**BOUYGUES IMMOBILIER  
AGENCE METROPOLE  
AIX MARSEILLE PROVENCE SUD  
"Immeuble Grand Large"  
7, Bd de Dunkerque - CS 30701  
13572 MARSEILLE CEDEX 02  
Tel : 04.96.11.78.00  
SIRET 562 091 540 0005**

# **LISTE DES ANNEXES**

**ANNEXE 1            PLAN DE SITUATION AU 1/25 000**

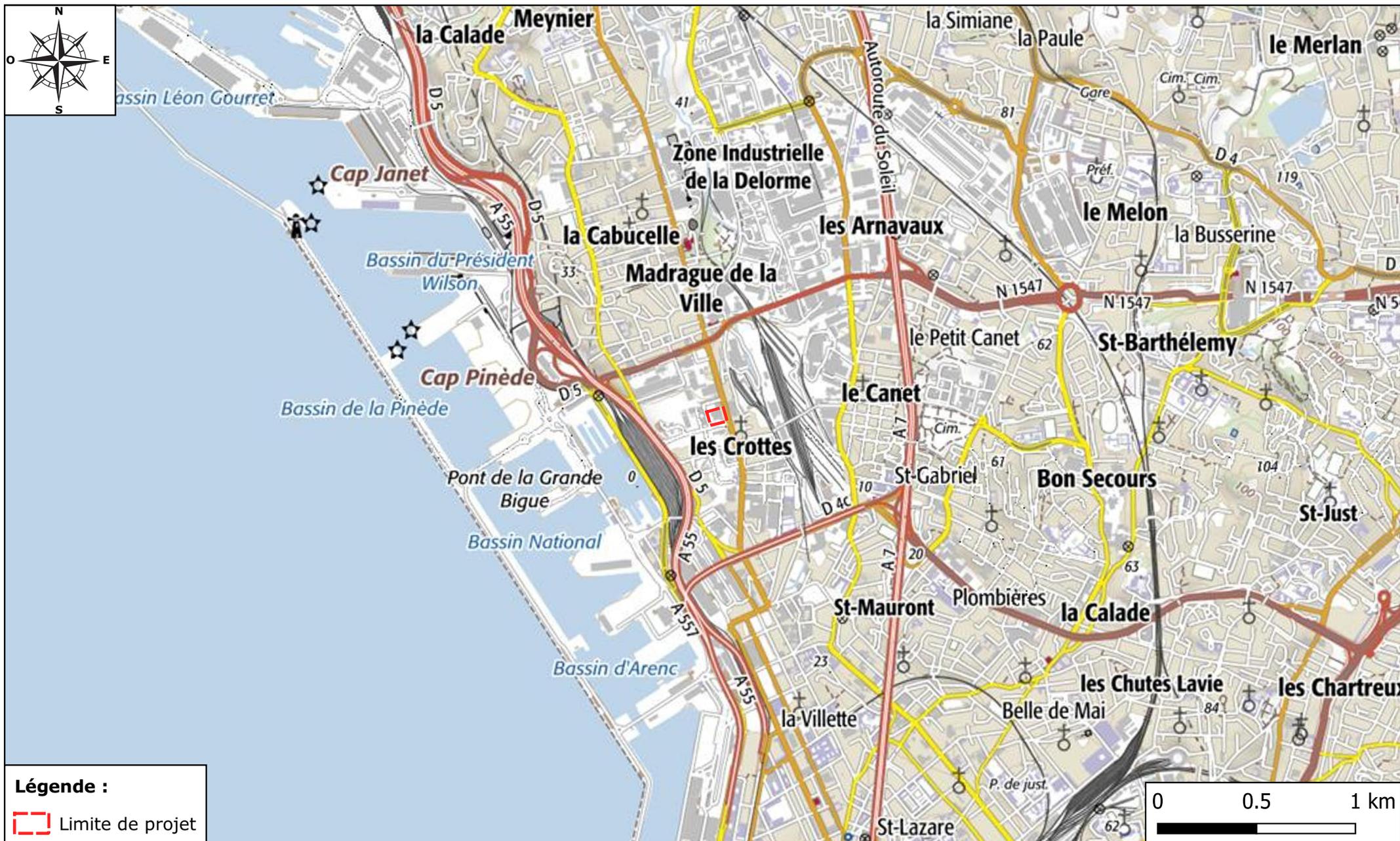
**ANNEXE 2            LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 PAR RAPPORT AU SITE**

**ANNEXE 1**

**PLAN DE SITUATION AU 1/25 000**

# Carte IGN avec localisation du projet

## Echelle 1/25 000ème



## **ANNEXE 2**

# **LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 PAR RAPPORT AU SITE**

# Localisation du projet au regard des zones NATURA 2000 (ZPS et ZSC)

